Arsia Infos

Nr.118
Mars
2014

Mensuel de l'Association Régionale de Santé et d'Identification Animales

Edito

Parmi les maladies virales qui menacent l'équilibre sanitaire et économique de nos cheptels, la Diarrhée Virale Bovine (BVD) est la plus courante chez les bovins européens, tant laitiers que viandeux.

Des stratégies de lutte sont d'ores et déjà en place dans plusieurs pays voisins (l'Allemagne et le Luxembourg) et dans de nombreuses autres contrées européennes. Il était urgent pour la Belgique d'organiser sa propre lutte contre la BVD... Car cette fois c'est parti, la lutte officielle obligatoire prendra cours le 1er janvier 2015. Quels en seront la forme et le déroulement, nous vous en informerons régulièrement dans nos prochaines éditions.

Notre vocation de défense sanitaire des élevages nous incite toutefois à porter un regard critique ou pour le moins complémentaire aux dispositions qui seront imposées par la future lutte. Nous voulons en effet insister auprès des éleveurs qui rencontrent actuellement un problème de BVD dans leur exploitation afin qu'ils n'hésitent pas à réagir dès maintenant. Car cette maladie coûte très cher, bien plus cher que de ne rien faire et attendre l'échéance obligatoire. Or en concertation avec votre vétérinaire, il est possible de mettre une lutte en place dès à présent. Des plans dont le rapport coût-bénéfice pour l'éleveur est parfaitement étudié, existent à l'Arsia. S'ils imposent certaines exigences sanitaires précises mais protectrices à terme, ils sont par ailleurs assortis de ristournes allégeant le coût de la décision de l'éleveur.

Autre maladie de troupeau et non la plus simple... la paratuberculose, sur laquelle nous souhaitons également insister, en rappel de l'information donnée en novembre dernier. De plus en plus d'éleveurs laitiers adhérent au plan de contrôle initié en 2007 par le secteur laitier lequel, avec son groupe de travail, se mobilisent toujours plus et proactivement pour améliorer la durabilité de la production du lait. La santé des animaux ayant un impact direct sur la qualité du lait et, en cas de zoonoses, sur la sécurité alimentaire également, il promeut et met en place des mesures sanitaires diversifiées... Là aussi, l'Arsia y a apporté son regard critique en proposant un plan complémentaire qui permet d'éradiquer la maladie plus rapidement et à un prix très raisonnable. Issues des résultats d'analyses réalisées dans ce cadre, nous vous livrons les premières conclusions qui nous permettent d'établir une stratégie de lutte qui tient compte de la situation sanitaire des exploitations.

Enfin, et toujours selon notre vocation de défense et vigilance sanitaires, c'est avec enthousiasme que je peux vous annoncer la naissance d'un nouveau et ambitieux projet à l'Arsia (soutenu par la Province de Hainaut) et pour lequel la collaboration d'éleveurs hennuyers et leur vétérinaires nous sera indispensable... !

Un conseil, ne manquez pas cette fin de période de stabulation propice aux prélèvements. Peut-être d'autres analyses (IBR, BVD,...) restent-elles à réaliser auxquelles peuvent être couplés d'autres tests? Parlez-en à votre vétérinaire.

Aimeriez - vous échanger « en direct » avec nous de cela ou de tout autre sujet lié à votre métier d'éleveur? C'est possible lors de nos prochaines Commissions d'accompagnement, dont le programme vous est présenté ci-contre. Nous vous y attendons nombreux, soyez toutes et tous bienvenu(e)s !

Jean Detiffe
Président de l'Arsia

Communiqué

Perturbations des systèmes d'enregistrement de l'Identification

Depuis 6 semaines, les systèmes d'enregistrement en liaison avec SANITRACE (Sanitel) connaissent de nombreuses difficultés de fonctionnement au quotidien.

Ces problèmes font suite à une importante mise à jour (upgrade) du système de traçabilité central SANITRACE, au début du mois de février, destinée à la correction de l'historique d'un grand nombre de bovins. Cette migration du système central entraîne des perturbations à différents niveaux d'enregistrement et de transfert de données.

Techniquement, cela provoque des lenteurs excessives du système, des informations signalétiques momentanément manquantes ou inaccessibles, une mauvaise synchronisation des informations, qui rendent les déclarations des utilisateurs plus difficiles et moins fluides.

Dans une moindre mesure, cela impacte certaines déclarations de naissance, mais surtout les notifications de mouvements (sorties), avec une conséquence sur la mise à jour des inventaires, à des degrés variables d'un troupeau à l'autre.

Tout cela engendre donc de nombreuses demandes de déblocages et de corrections de notifications, qui surchargent nos équipes attachées à la Helpdesk (assistance téléphonique) et à l'auto-contrôle du système d'enregistrement.

Du fait de sa position intermédiaire entre le système SANITRACE national et les bases de données de différents partenaires régionaux (SPW, AWE, ...), le portail CERISE se trouve mis à mal dans son rôle de fournisseur de données pour les applications de ces organismes externes.

Malgré tous les tests réalisés au préalable, malgré nos avertissements au maître d'œuvre du système national, sur base de nos relevés d'incohérences, malgré notre réticence à lancer telle quelle cette mise à jour, l'ARSIA et le portail CERISE se trouvent actuellement stigmatisés par les utilisateurs du système, alors qu'il a toujours fonctionné très correctement jusqu'à présent.

Malgré que nous ne soyons pas responsables de cette situation, soyez assuré que nous mettons tout en œuvre pour retrouver l'équilibre et la stabilité générale du système.

Nous espérons retrouver rapidement un système d'enregistrement convivial, fluide et rapide, pour le meilleur confort de ses utilisateurs, et la sérénité de notre helpdesk.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre patience.

Commissions d'accompagnement

L'ARSIA vous invite à ses commissions d'accompagnement du printemps. C'est l'occasion de faire le point sur les nombreux sujets qui vous préoccupent toutes et tous, à titre individuel ou à titre collectif.

Ordre du jour

- Accueil des membres et des délégués
- Bilan 2013 : baromètre du secteur
- Nouveautés 2014 : actions mises en place à l'Arsia pour vous aider
- Divers

Intéressé par un poste de délégué ?

Envoyez votre candidature avant le 25 mars 2014 au siège de l'Arsia,

Allée des Artisans, 2 à 5590 Ciney ou par mail à arsia@arsia.be

Postes de délégué à pourvoir

Zone CENTRE		Zone EST		Zone OUEST		Zone SUD	
Dinant	8 postes	Verviers	3 postes fr	Tournai	2 postes	Bastogne	4 postes
Philippeville	3 postes	Verviers	3 postes All	Thuin	7 postes	Marche	1 poste
Namur	4 postes	Waremme	1 poste	Soignies	2 postes	Neufchâteau	2 postes
Nivelles	4 postes	Huy	2 postes	Charleroi	1 poste	Virton	2 postes
				Ath	2 postes		

Paratuberculose
Vers une nouvelle interprétation des analyses PCR

Dans le cadre de son plan de lutte contre la paratuberculose, l'ARSIA propose un dépistage basé sur l'ajout du test PCR sur matières fécales en parallèle du traditionnel test ELISA réalisé sur le lait ou sur le sang.

Le test PCR réalisé est un test DIRECT c'est à dire qu'il permet de détecter la présence du germe paratuberculeux lui-même dans les matières fécales contrairement au test ELISA (test INDIRECT) qui recherche la présence d'anticorps dirigés contre la bactérie de la paratuberculose dans le sang ou le lait.

Bien que plus coûteuse, la PCR a essentiellement pour avantage d'être plus performante que l'ELISA pour détecter les animaux infectés (moins de « faux-négatifs »). D'autre part, la PCR détecte les animaux excréteurs du bacille paratuberculeux, c'est à dire les animaux les plus dangereux qu'il convient d'éliminer en priorité.

D'aucuns lui reprochent cependant d'être « trop » sensible, c'est à dire de pécher par un excès de résultats positifs. Qu'en penser ?

En PCR, il y a « positif » et « positif » ...

Bien que généralement, les résultats sont présentés de manière « classique » (positif ou négatif), la technique PCR permet en fait d'évaluer la quantité de bactéries présentes dans les matières fécales et donc de classer les animaux en fonction du taux d'excrétion. Derrière un résultat « positif », il y a donc des animaux « fort » excréteurs et d'autres qui sont « faiblement » excréteurs.

Le graphique 1 illustre la distribution des résultats positifs obtenus avec le test PCR mais exprimés sous forme de SCORE d'excrétion.

Globalement, on peut donc voir qu'il y a relativement peu de bovins faiblement excréteurs (score <= 6), que la majorité des animaux positifs sont « moyennement » excréteurs (entre 7 et 16) et qu'une part non négligeable sont fortement excréteurs (score >16).

Lorsqu'on doit interpréter les résultats d'un bilan, si la nécessité de réformer les animaux « fort » excréteurs est une évidence, il n'en va pas de même pour les faibles excréteurs qui sont souvent très nombreux... Autrement dit, la question posée est de savoir dans quelle mesure les « faibles » excréteurs sont réellement infectés et doivent être éliminés.

Pour répondre à cette question, nous avons analysé les résultats ELISA obtenus sur les animaux détectés positifs en PCR.

Si au cours des 2 années suivantes, ces mêmes animaux ont obtenu un résultat positif en ELISA, le résultat PCR a été considéré comme CONFIRME. Par contre, si les animaux ont été testés 2 fois négatifs au test ELISA au cours des 2 années suivantes, il a été considéré que le résultat PCR n'a pas pu être confirmé (voir tableau 1).

Tableau 1 : *Statut des animaux détectés positifs par la PCR en année 1 en fonction des résultats obtenus en ELISA la même année et les années suivantes.*

Année 1 (PCR)	Année1 (ELISA)	Année 2 (ELISA)	Année 3 (ELISA)	Interprétation du résultat PCR positif en année 1
+	+			CONFIRME
+	-	+		CONFIRME
+	-	-	+	CONFIRME
+	-	-	-	NON confirmé

Sur base de ce principe, sur 742 animaux détectés positifs en PCR, 658 se sont révélés positifs au test ELISA les années suivantes, soit 88,7 % des résultats PCR.

88,7 % de confirmation, c'est bien. Mais il reste quand même 11,3 % d'animaux positifs en PCR qui ne sont PAS confirmés... La question que l'on est en droit de se poser est de savoir si le pourcentage de confirmation varie en fonction du niveau d'excrétion mesuré par la PCR.

La réponse est OUI !

Pour le démontrer, nous avons transcrit les résultats positifs en PCR en 4 classes de résultats semi-quantitatifs en fonction du score d'excrétion donné par ce test :

Score d'excrétion PCR	Traduction du résultat PCR (en résultat semi-quantitatif)	Interprétation
0	Négatif	Non excréteur
1 à 6	Positif +	Excréteur faible (en limite de détection)
7 à 10	Positif ++	Excréteur moyen
11 à 15	Positif +++	Excréteur fort
>= 16	Positif ++++	« Super » excréteur

Tableau 2 : *Répartition des résultats PCR par classes en fonction du score d'excrétion*

Nous avons ensuite calculé le taux de confirmation du résultat PCR dans chacune des classes de résultats semi-quantitatifs (graphique 2).

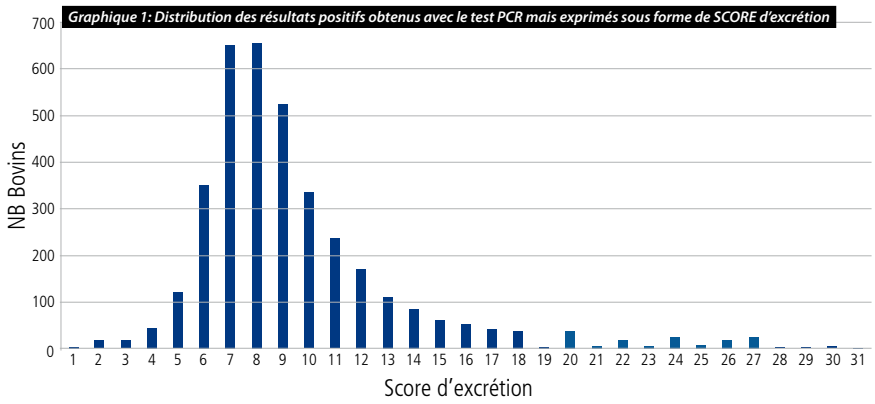

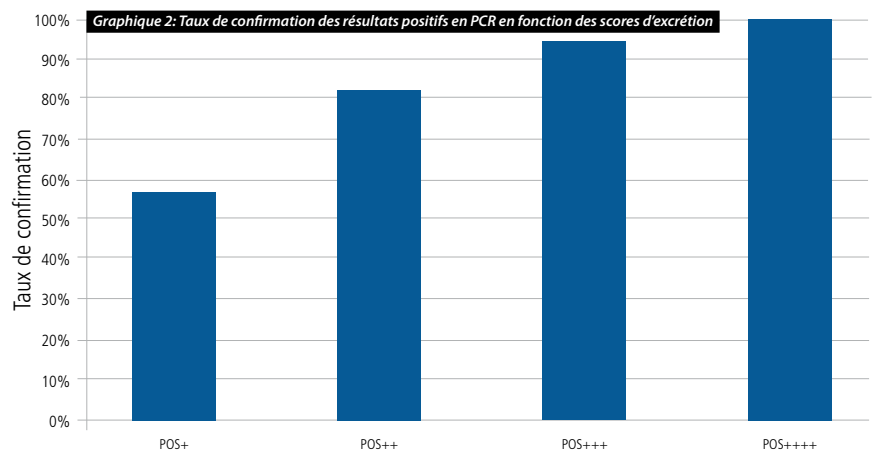

Dans le graphique 2, nous pouvons remarquer que le risque de « non » confirmation d'un résultat PCR est effectivement corrélé au niveau d'excrétion : Les animaux « forts excréteurs » sont confirmés positifs dans 100% des cas par l'ELISA. Les animaux en « limite de détection » ne sont confirmés positifs qu'une fois sur 2. **Globalement, plus le score d'excrétion est élevé, plus la probabilité est grande que l'animal soit confirmé infecté** au cours des années suivantes par le test ELISA.

Conclusion

A la question de savoir si la PCR ne donnait pas trop de résultats positifs, on peut clairement répondre NON puisqu'en vérité le résultat positif est confirmé dans plus de 88 % des cas, parfois avec 2 années de « retard », par le test ELISA.

D'autre part, la classification des résultats PCR en fonction du niveau d'excrétion permettra de mieux appréhender la question des **délais de réforme**.

Si on intègre cette clé d'interprétation au niveau « troupeau », on remarque que les troupeaux fortement infectés contiennent une plus grande proportion d'animaux « super-excréteurs » (Positif ++++).

La présence de ces animaux aurait donc un impact majeur sur la prévalence (taux d'infection) à l'intérieur du troupeau. Leur rôle fera l'objet d'une étude plus poussée pour permettre de mieux caractériser cette classe d'animaux. Nous publierons les résultats dans une prochaine édition suivante de l'Arsia Infos.

Pour conclure, il nous semble important, lors d'un bilan PCR mené dans une exploitation, de réaliser une analyse profonde et complète des résultats. En effet, le classement des animaux en fonction de leur risque de contamination de leur veau et de l'environnement est nécessaire pour déterminer les animaux à éliminer en premier lieu.

Le vétérinaire responsable du plan de lutte paratuberculose à l'ARSIA est là pour vous conseiller. N'hésitez pas à prendre contact avec lui (paratub@arsia.be, 04/239.95.02).

Résultat PCR	Probabilité d'infection	Interprétation en termes de réforme
Positif ++++	100 %	Réforme IMMEDIATE
Positif +++	Plus de 9 cas sur 10	Réforme très rapide
Positif ++	Plus de 8 cas sur 10	Réforme dans l'année
Positif +	1 cas sur 2	Réforme conseillée si ELISA +

Les 2 plans Paratuberculose

Plan de contrôle de l'industrie laitière 01

Connaître le niveau d'infection du lait en spéculation laitière

Contrat de minimum 3 ans + Dépistage sur les vaches laitières > 30 mois

Analyses sur le LAIT
- Via le contrôle laitier (par le Comité du lait, via 3 contrôles)
- Via le vétérinaire

OU

Analyses sur le SANG
- Via le vétérinaire

Réalisation d'un test ELISA : technique « indirecte » basée sur la détection des anticorps dans le sang ou dans le lait.

Tarif préférentiel via le Fonds de Santé et la caisse mutuelle : 0,75 € HTVA par test ELISA

Plan de lutte de l'Arsia 02

Assainir le troupeau (laitier, mixte ou allaitant)

Contrat de minimum 3 ans + Dépistage sur tous les bovins > 24 mois

Analyses sur le LAIT ou le SANG

+

Contrôle bactériologique annuel du troupeau
- Via le vétérinaire : prélèvement de matières fécales
- Réalisation d'un test PCR : technique de mise en évidence « directe » de l'ADN de la bactérie. Sensibilité plus importante.

Tarif préférentiel via la caisse mutuelle : 8.5 € HTVA par test PCR

+

Mesures additionnelles de lutte

En collaboration avec le vétérinaire d'exploitation, visite, suivi et mise en place des mesures de lutte personnalisées pour l'assainissement du cheptel par le vétérinaire « conseil » de l'ARSIA.

Projet innovant à l'Arsia
Création d'un réseau de « fermes de veille sanitaire »

Un important projet d'élaboration d'un réseau de « fermes de veille sanitaire » en province de Hainaut est en cours à l'Arsia. L'appel aux candidatures est ouvert !

L'objectif principal

Il s'agit de collecter toutes les informations nécessaires à l'évaluation de l'état sanitaire d'un ensemble d'exploitations, dans une région définie. En effet, si les données de laboratoire nous apportent des informations, celles-ci sont parcellaires, ce qui limite nos connaissances de l'importance réelle d'une maladie donnée, à l'échelle d'une région. Ce réseau de « fermes de veille sanitaire » (FVS), actuellement inexistant en Belgique, permettrait d'établir une répartition géographique des maladies étudiées et d'en suivre l'évolution. Grâce à ce projet, l'ensemble du secteur bénéficierait des informations pertinentes liées aux analyses de tendances, des alertes sanitaires et des conseils divers qui en découleraient.

Pratiquement

Dans un premier temps, au sein de ce réseau, nous évaluerons en 2014 la circulation des cinq maladies suivantes : la BVD, la fièvre Q, le BoHV-4, la leptospirose et la maladie de Schmallenberg.

L'intérêt pour ces 5 pathologies repose sur leurs manifestations cliniques discrètes accompagnées pourtant de conséquences économiques et zootechniques importantes.

De plus, la leptospirose et la fièvre Q sont des maladies transmissibles aux humains (zoonoses), en particulier aux professionnels du secteur, à surveiller dans un souci de protection de la santé publique.

Appel à candidats

Concrètement, nous cherchons **14 fermes**, réparties uniformément sur le territoire de la province de Hainaut et représentatives des deux spéculations, laitière et viandeuse.

Nous faisons donc appel à des couples **exploitants / vétérinaires** motivés et intéressés par notre démarche, formulée sur le principe « gagnant / gagnant ».

Ils fourniront à l'Arsia les renseignements sanitaires et épidémiologiques, les échantillons (sang, lait) qui seront analysés par notre laboratoire dans le cadre de ce projet, ainsi que tout animal mort (de moins de 300 kgs) sur lequel sera réalisée une autopsie complète.

Un retour individuel leur sera assuré via les résultats et les conseils issus de nos observations. Enfin, selon les circonstances sanitaires, des monitorings de surveillance et/ou plans de lutte pourront être proposés, visant l'obtention de statuts « sous contrôle » ou « indemne ».

La Province de Hainaut intervient

Après l'IBR, la BVD, la paratuberculose, la néosporose, ... la Province de Hainaut maintient son aide aux éleveurs en finançant ce nouveau projet sanitaire innovant et orienté sur la prévention.

L'Arsia remercie une fois de plus la Province de Hainaut pour son adhésion et son soutien, permettant à notre association d'éleveurs d'assurer l'une de ses plus importantes missions : un accompagnement sanitaire approprié et efficace.

Vous habitez en province de Hainaut et vous êtes intéressés ? Vous souhaitez plus d'infos ou postuler pour devenir « ferme de veille sanitaire » ? Parlez-en d'abord avec votre vétérinaire, sa collaboration étant indispensable, et contactez-nous:

Tél.: 083/23 05 15
E-mail: fvs@arsia.be

U**ne séance d'information** sera prochainement organisée en province de Hainaut afin de présenter notre projet aux éleveurs et aux vétérinaires. Nous vous tiendrons informés.

Diarrhées chez vos jeunes veaux ?
Nouveau projet GPS

Vous rencontrez des problèmes de diarrhées chez vos jeunes veaux ? Dès à présent et jusqu'à la fin de l'hiver 2015, le **GPS « Diarrhées jeunes veaux »** est accessible à tout éleveur cotisant à l'Arsia.

Avec le soutien financier du Fonds sanitaire, notre équipe GPS a mis au point une approche diagnostique de troupeau, incluant la **recherche systématique dans les matières fécales** de bactéries, virus (rotavirus, coronavirus) et parasites (cryptosporidies) assortie d'un antibiogramme si nécessaire.

Le projet est réservé aux **veaux de moins de 30 jours et non traités**.

2 prélèvements de matières fécales par élevage, répartis sur la durée du projet, peuvent être effectués.

Pratiquement, et afin de bénéficier de la ristourne du Fonds sanitaire :

- le prélèvement **doit être accompagné du formulaire 65**, téléchargeable dans les documents mis à votre disposition sur notre site www.arsia.be
- **1 formulaire par veau**
- complété par le **vétérinaire, seulement**.

Parlez-en à votre vétérinaire !

Pour toute information et pour le suivi des résultats, n'hésitez pas à **contacter notre responsable** GPS :

- **Mail :** gps@arsia.be
- **Tél. :** 083/ 23 05 15

Coût total des analyses avec la ristourne (hors honoraires vétérinaires) : 10€
Coût des analyses sans la ristourne : 27€

Tout éleveur hennuyer qui y fera appel bénéficiera de la gratuité des analyses grâce à l'intervention de 10€ par veau « analysé ».

Province de HAINAUT

IBR : rappel important
Troupeaux I2, il est temps de voir plus haut !

Nous vous le rappelons régulièrement, l'objectif premier de la lutte IBR est l'assainissement total.

Les décideurs en santé animale ont donc programmé de « resserrer l'étau » autour des troupeaux qualifiés I2, à partir de 2017.

Comment ? Par un bilan sanguin annuel obligatoire dans les troupeaux I2 et par le blocage des bovins gE positifs dans Sanitrace avec seule issue possible pour ceux-ci, l'abattoir.

Il faut garder à l'esprit que la vaccination pratiquée en statut I2 est un moyen, et non une fin en soi. A terme, ce statut disparaîtra. Tout éleveur sous statut I2 doit donc envisager de passer au statut I3. C'est votre statut ? Prenez les devants, avant le retour en prairie de vos animaux, programmez une « photo IBR » (bilan sanguin sur un nombre déterminé et limité d'animaux) avec votre vétérinaire. Pensez y d'autant plus si vous devez procéder à d'autres bilans ou traitements collectifs.

Par ailleurs, on estime que les troupeaux qui ne sont pas correctement vaccinés ou qui ne prennent aucune mesure de bio-sécurité (test à l'achat, quarantaine,…) auront besoin d'en moyenne 4 ans pour que les corrections apportées leur permettent d'éviter les contraintes en 2017. Le calcul est simple : 2017 - 4 = 2013… qui est déjà derrière nous, il est donc plus que temps ! Si ces troupeaux ne sont pas soumis à un bilan complet dès ce début d'année, il s'agit au minimum de corriger dès maintenant la gestion de leur statut, en vaccinant à temps et à heure et en contrôlant tout animal nouvellement introduit !

Enfin nous suggérons aux éleveurs qui vaccinent eux-mêmes mais rencontrent néanmoins des problèmes avec la persistance malgré tout de IBRgE+ chez les jeunes animaux, de s'adresser à leurs vétérinaires afin de leur confier la vaccination de leur troupeau.

J'ai été informé de la création d'ARSIA+ et souhaite m'y inscrire mais je n'ai pas reçu le courrier relatif en février, comme cela avait été annoncé.

Problème de distribution postale, d'adresse,… ? Contactez-nous sans tarder, nous vous renverrons les documents nécessaires afin que vous puissiez vous inscrire avant le 1er mai 2014.

En quoi la cotisation obligatoire à l'Arsia se distingue t-elle de la cotisation libre ?

La cotisation obligatoire est une cotisation officielle, liée à l'identification des animaux. Elle est calculée chez les bovins selon le troupeau (13€ (htva)) et le nombre de bovins (1,25€ (htva) par bovin), chez lez ovins caprins cervidés selon le troupeau (13€ (htva)), chez les porcs… elle n'est pas encore d'actualité.

La cotisation ARSIA+ est elle une cotisation supplémentaire et/ou complémentaire à l'actuelle cotisation libre de l'Arsia ?

Elle n'est ni l'une ni l'autre, elle remplace entièrement la cotisation de la mutuelle libre et ce à partir du 1er juillet 2014, pour tout éleveur s'étant inscrit.

Prix de base par exploitation: 2,50 € (htva) (cotisation de membre)

- + 0,88 € (htva) par bovin
- + 0,19 € (htva) par ovin, caprin, cervidé
- + 0,02 € (htva) par emplacement de porc
- + 0,20 € (htva) par veau à l'engraissement

ARSIA+

Vos questions, nos réponses !

ARSIA+ est une caisse de solidarité interne à notre asbl qui encourage les éleveurs à s'inscrire dans une politique sanitaire collective responsable, en proposant des prestations à prix réduits et adaptées aux besoins du secteur

Le nombre d'animaux précisé dans votre courrier ne correspond pas à celui que je détiens actuellement.

Ce nombre précisé en bas de notre courrier l'a été à titre indicatif et sur base des données extraites au 1er février. Pour le secteur OCC, il s'agit des données actuellement connues dans Sanitrace, c'est à dire le relevé d'inventaire au 15/12/2012. Entre-temps, l'encodage des inventaires 2013 suit son cours… et notre comptabilité tiendra compte de ceux-ci lors de l'envoi des factures liées à la mutuelle ARSIA+.

Puis-je payer de suite ma cotisation ARSIA+ ?

Merci de bien vouloir attendre la facture dont l'envoi est programmé à partir de mai 2014.

Le ramassage de cadavre d'animaux est-il gratuit avec ARSIA+ ?

Oui, s'il s'agit d'un cadavre de moins de 300kgs et **destiné à l'autopsie**, à l'Arsia ! Les ramassages pour le desclos d'équarrissage (Rendac) ne sont en aucune manière pris en charge par ARSIA+.

Quand commence ARSIA+ ?

Le paiement de la cotisation mutuelle ARSIA+ donnera droit aux avantages proposés, du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015. Sauf sur demande expresse et écrite de l'éleveur, elle sera automatiquement reconduite d'année en année.

Pratiquement

Les éleveurs d'animaux de rente, toutes espèces confondues, ont reçu un courrier adressé par l'ARSIA contenant le règlement complet lié à la nouvelle mutuelle ***ARSIA+ et le bulletin d'adhésion, que nous vous demandons de nous renvoyer signé, avant le 1er mai 2014.***

En effet, la légitimité de notre action passe obligatoirement par **votre adhésion volontaire**, laquelle doit être officiellement actée.

Attention, sans ce document signé, nous ne pouvons vous faire profiter des avantages proposés par *ARSIA+*. Réagissez dès maintenant !

Éditeur responsable : Jean Detiffe, Président de l'Arsia
Rédaction : Sylvie Lecomte
Tél : 083 / 23 05 15 - mail : arsia@arsia.be - Web : www.arsia.be